

NG

Numéro 6 - Septembre 2023

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

Élections fédérales 2023

Rendons la Suisse plus forte !

PLR
Les Libéraux-Radicaux

Scannez le QR Code

Questionnez-nous et recevez nos réponses en vidéo !

www.plr-vosquestions.ch

ÇA P SUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

ÉDITO

*Élections fédérales 2023,
nos candidats sur le gril !*

PLR GENÈVE

Interview de Pierre de Boccard

DOSSIER

*Interviews et articles de nos
candidats aux élections fédérales*

Agenda

Bonne rentrée à tous!

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
1^{er} AOÛT 2023	20 SEPTEMBRE 2023	22 OCTOBRE 2023
Fête nationale	Assemblée des délégués Dès 19h, lieu à venir	Élections fédérales
26 AOÛT 2023		23 OCTOBRE 2023
Université d'été Château des Bois, Satigny		Assemblée des délégués Dès 19h, Uni Mail R280

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

Élections fédérales 2023, nos candidats sur le gril!

TEMPS FORT

Hommage à Jean-Michel Gros

P. 3

DOSSIER

Élections fédérales: nos candidats au Conseil national et au Conseil des États

Véronique Kämpfen
Formation et pénurie de main-d'œuvre: deux défis pour la Suisse de demain

Alexandre de Senarclens
Une Suisse confiante, ambitieuse et ouverte

Simone de Montmollin
Sécurité d'approvisionnement

3 interviews

Diane Barbier-Mueller

Lionel Halpérin

Cyril Aellen

P. 6

PLR GENÈVE

Pierre de Boccard,
premier citoyen de la Ville de Genève

Projet Genève:
une nouvelle association dynamique

Loi pour la promotion de la culture
et de la création artistique

Projets PLR pendants
devant le Grand Conseil

P. 20

Édito

Élections fédérales 2023, nos candidats sur le gril!

Le PLR a profité de la période estivale pour effectuer son échauffement en vue des élections fédérales de cet automne. Nos six candidates et candidats ont ainsi décidé de tomber la veste et de se mettre à disposition de la population.

Une campagne d'affichage ainsi qu'une campagne dans les médias électroniques ont été menées pendant les vacances scolaires. Les Genevoises et les Genevois se sont vu proposer de s'adresser directement à nos candidats et de leur poser toutes leurs questions.

Les réponses leur ont été personnellement envoyées sous forme de capsules vidéo puis mises à disposition de tous sur notre plate-forme Internet.

Cette campagne a eu pour objectif de renforcer le lien entre notre parti et la population, mais également, pour la première fois, d'utiliser les réseaux sociaux de manière dynamique afin de

favoriser un échange direct et de prendre le pouls des Genevois. Nous sommes en effet en mesure d'évaluer les thématiques qui résonnent le plus chez nos électeurs, au fil du temps, et de les promouvoir.

Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus globale de développement de nos outils de communication et en particulier de mise en œuvre de moyens technologiques destinés à porter nos projets politiques.

Comme indiqué, même sans avoir sollicité nos candidats, vous pouvez accéder à leurs réponses et aux capsules vidéo en scannant le code QR situé sur cette page au moyen de votre téléphone ou en vous rendant directement sur la page dédiée [videos.fed23.ch](https://www.videos.fed23.ch).

Je vous souhaite une agréable lecture de cette édition du Nouveau Genevois ainsi qu'une très bonne rentrée avec les échéances fédérales en ligne de mire!

Par Pierre Nicollier,
Président du PLR Genève

PLR
Les Libéraux-Radicaux

Questionnez-nous et recevez nos réponses en vidéo!
www.plr-vosquestions.ch

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T. 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an): Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Genève Tourisme - Gauvin Lapetoule et Paul Hegi,
stock.adobe.com - saiko3p, Drobot Dean,
Maksims, manfredxy

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T. 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

myclimate
neutral
Imprimé



myclimate.org/01-23-245371

... et plus encore! Bonne lecture!

Hommage à Jean-Michel Gros



Par Jacques-Simon Eggly

Jean-Michel était une belle personnalité sur le plan humain, qui a mis ses qualités et ses talents au service de sa commune, de son canton et de son pays.

UN ENGAGEMENT POLITIQUE

Ceux qui l'ont connu sont tristes. Jean-Michel Gros nous a quittés. Propriétaire d'une belle exploitation vinicole, il a aussi, très tôt, choisi un engagement politique. Tout d'abord dans sa commune de Satigny, puis au Grand Conseil, au Conseil national et à nouveau au Grand Conseil. J'ai eu la chance de siéger avec lui pendant douze ans au Conseil national. Ce furent mes plus belles années en politique, notamment grâce à lui. Un collègue pareil, c'était un vrai bonheur.

Intelligent en diable, très solide sur ses dossiers, possédant un grand bon sens, sachant expliquer l'essentiel, excellent orateur, il faisait honneur au Groupe libéral des Chambres fédérales. Il l'a d'ailleurs présidé quelques années avec une parfaite maîtrise. Il avait aussi présidé le Parti libéral genevois dans un temps difficile. À Berne, avec son don inné de la communication, il a établi d'emblée des relations de sympathie avec tous ses collègues. Et avec les conseillers fédéraux. Très clair et très ferme sur ses convictions et ses positions, il respectait les personnes telles qu'elles étaient, avec leurs opinions. Tous ressentaient cette humanité.

Très clair et très ferme sur ses convictions et ses positions, il respectait les personnes telles qu'elles étaient, avec leurs opinions. Tous ressentaient cette humanité.

UN JOYEUX COMPAGNON

Il y a d'autres aspects de cette riche personnalité qu'on ne saurait oublier. Cultivé, il aimait la musique classique. Il adorait l'opéra dont il était un fin connaisseur. Mais il y a autre chose encore à dire de lui. Jean-Michel était un joyeux compagnon. Il ne se prenait pas trop au sérieux, riait franchement de lui-même, se moquait drôlement des allures et des travers de ceux-ci ou de ceux-là : mais avec une ironie exempte de méchanceté et dans des fous rires irrésistibles. Il pouvait être farceur. J'en fis les frais une ou deux fois et cela me fait encore rire. On ne s'ennuyait jamais en sa compagnie.

En fait il aimait les gens tout en préservant jalousement sa vie privée. On devinait une grande sensibilité, voire une certaine fragilité qu'il cachait pudiquement. Des épreuves, il en a eu dans sa vie. Il ne s'y attardait pas et sa discrétion était sa distinction. Il faut évoquer son courage quand il le fallait. Il l'a démontré particulièrement durant ces dernières années lorsque les ennuis médicaux se sont durement accumulés.

UNE PERSONNALITÉ RICHE ET ATTACHANTE

En somme, Jean-Michel était un homme de contrastes, qu'il a su lier entre eux pour devenir cette personnalité riche et attachante. Relevons sa fidélité en amitié, qui était inconditionnelle. Oui, c'était une belle personnalité sur le plan humain, qui a mis ses qualités et ses talents au service de sa commune, de son canton et de son pays. Sans parler de ses engagements dans le cadre de sa profession d'exploitant viticole. Ceux qui l'ont côtoyé auront du mal à ne plus le rencontrer. Mais, il était ainsi fait qu'ils sentiront souvent en eux sa présence et son rire d'ami fidèle et attentif.



DOSSIER

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2023

Interviews et articles
thématiques
par nos candidats

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES APPROCHENT À GRANDS PAS. D'ICI AU 22 OCTOBRE, LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS PRÉSENTE SOUS FORME D'ENTRETIENS VOS SIX CANDIDATS AU CONSEIL NATIONAL, AINSI QUE VOTRE CANDIDATE AU CONSEIL DES ÉTATS.

DANS CE NUMÉRO :

- ARTICLES THÉMATIQUES PAR VÉRONIQUE KÄMPFEN, ALEXANDRE DE SENARCLENS ET SIMONE DE MONTMOLLIN
- INTERVIEWS DE DIANE BARBIER-MUELLER, LIONEL HALPÉRIN ET CYRIL AELLEN

Formation et pénurie de main-d'œuvre : deux défis pour la Suisse de demain



Par Véronique Kämpfen
candidate au Conseil national

LES UNIVERSITÉS SUISSES SONT PARMI LES MEILLEURES AU MONDE, LA FILIÈRE DE L'APPRENTISSAGE EST ÉGALEMENT RECONNUE. MALGRÉ CES POINTS FORTS, NOTRE PAYS CONNAÎT UNE PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE. DE PLUS, ON CONSTATE QUE PEU D'ÉTUDIANTS CRÉENT LEUR PROPRE ENTREPRISE APRÈS LEUR DIPLÔME. VÉRONIQUE KÄMPFEN, CANDIDATE AU CONSEIL NATIONAL, DRESSE ICI UN TOUR D'HORIZON DES PISTES POUR L'AVENIR DE LA FORMATION EN SUISSE.

La Suisse peut être fière de son système de formation. Ses universités sont parmi les meilleures au monde.

L'EXCELLENCE DES UNIVERSITÉS SUISSES

La Suisse peut être fière de son système de formation. Ses universités sont parmi les meilleures au monde. Nous le savons depuis 2003, année du premier palmarès mondial basé sur la performance des différents établissements. Ce classement avait suscité un tollé. Certains pays – parmi lesquels l'Allemagne et la France, qui s'étaient toujours targués d'avoir d'excellentes universités – se sont retrouvés relégués en bas du classement, alors que la Suisse, qui jusque-là n'avait jamais vraiment brillé sur le front académique international, s'est retrouvée dans la lumière. Depuis, de nombreux autres classements sont venus confirmer ce résultat et nos pays voisins ont retroussé leurs

manches et regagné du galon. Ces excellents résultats ne sont pourtant pas gravés dans le marbre. Le dernier classement international fait état d'un recul des établissements suisses, sans doute lié à l'isolement académique que connaît notre pays depuis la fin des négociations sur l'accord-cadre avec l'Union européenne et la sortie des programmes Horizon.

PEU D'ENTREPRENEURS

Les universités suisses se distinguent par une autre curiosité : elles ne forment quasiment que des salariés, alors que 80 % des étudiants sortant de Harvard et de Stanford créent leur propre entreprise dans les cinq ans après l'obtention de leur diplôme. La Suisse est loin

du compte. À la sortie des études tertiaires, seuls 4 % des jeunes envisagent de créer leur entreprise. Cinq ans plus tard, ce chiffre monte à 16 %. La raison principale de ce relatif désamour est liée à un marché du travail dynamique, qui intègre bien les jeunes, leur offre des salaires élevés et des conditions de travail attractives.

L'APPRENTISSAGE, UNE DES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Le système de formation suisse, qu'il soit professionnel ou académique, est efficace. C'est grâce à lui que la Suisse connaît un taux de chômage des jeunes bas, actuellement de 1,7 %. L'apprentissage est une des clés de la réussite de la formation en Suisse. Il faut cependant noter de fortes disparités entre les cantons. Genève est le plus mauvais élève en la matière, avec 40 % des jeunes qui y choisissent un apprentissage, contre 66 % au niveau fédéral.

De plus, la moitié des formations professionnelles est donnée dans des écoles à plein temps, alors que ce type d'établissement est quasiment inexistant dans les autres cantons. Le taux d'intégration dans le monde du travail des jeunes issus de ces écoles étant moins bon que celui des jeunes issus d'un apprentissage en entreprise, le recours massif à cette formule doit être revu.

UNE PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Quel que soit le choix des jeunes, la question centrale est celle du but de la formation. Le plaisir en est une composante importante, mais la finalité reste de trouver sa place dans le monde professionnel, de s'y sentir bien et de pouvoir évoluer au fil du temps. Les entreprises sont en recherche constante de bons profils et la situation devient critique dans certains secteurs où règne une forte pénurie de main-d'œuvre, alors

que le nombre d'emplois est en hausse dans tous les secteurs économiques. Selon le baromètre de l'emploi de l'Office fédéral de la statistique, il y a 5,34 millions d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire en Suisse. Ceci équivaut à une hausse de 2,2 % en l'espace d'un an, soit 115'700 postes supplémentaires. Par rapport à la même période de l'année précédente, l'emploi a progressé dans tous les secteurs.

De nombreuses entreprises se heurtent au manque de personnel qualifié. Parmi les branches les plus touchées se trouvent l'hôtellerie-restauration et la construction. Dans ce secteur, les objectifs en matière de politique énergétique et climatique amplifieront la demande de personnel qualifié pour permettre aux constructions, qui représentent un tiers des émissions de CO₂ en Suisse et qui consomment 40 % de l'énergie, de répondre aux nouvelles normes.

Dans les métiers de l'informatique, le besoin en personnel augmente quatre fois plus vite que dans les autres professions. D'ici à 2030, la Suisse aura besoin de 119'000 informaticiens supplémentaires. L'ingénierie n'est pas mieux lotie. La santé est également en manque chronique de professionnels dans toutes les fonctions tout comme l'industrie, qui offre un tiers de postes de plus qu'avant la pandémie.

La pénurie de main-d'œuvre ne signifie pas que des personnes non qualifiées auront de la facilité à trouver du travail. Sans formation certifiante, il devient de plus en plus difficile de trouver sa place. 13 % des bénéficiaires de l'Hospice général à Genève ont entre 18 et 25 ans, soit près de 3400 personnes. 69 % d'entre elles n'ont pas de formation ou n'ont achevé que leur formation primaire.

QUELLES SOLUTIONS POUR L'AVENIR DE LA FORMATION ?

Face à ces difficultés, quelles sont les pistes de solutions ? La première est la formation de la relève. L'orientation professionnelle est la clé pour guider les jeunes vers les secteurs d'activité concernés par ces pénuries. C'est non seulement le gage d'un emploi à la sortie des études, mais aussi l'assurance de pouvoir se développer au cours de sa carrière et de profiter de conditions de travail attractives ou de lancer son entreprise dans ces secteurs en plein développement.

La deuxième piste est la formation continue en emploi ou la reconversion professionnelle. De nombreuses entreprises

proposent un perfectionnement ciblé à leur personnel pour pallier un manque de compétences. C'est profitable pour leur propre activité mais aussi pour leurs collaboratrices et collaborateurs, qui voient ainsi leur employabilité augmenter.

Une formation initiale solide et des formations continues sont les bases permettant de s'intégrer dans le marché du travail et de construire l'avenir. Le PLR s'engage tant en faveur de la formation professionnelle qu'académique et soutient les entreprises dans leurs efforts de formation. Des talents diversifiés, issus de toutes les filières, sont le gage du dynamisme économique et de l'intégration sociale de toutes et tous.

Des talents diversifiés, issus de toutes les filières, sont le gage du dynamisme économique et de l'intégration sociale de toutes et tous.



Une Suisse confiante, ambitieuse et ouverte



Par Alexandre de Senarclens
candidat au Conseil national

ALEXANDRE DE SENARCLENS, CANDIDAT AU CONSEIL NATIONAL, NOUS EXPOSE LES TROIS THÉMATIQUES MAJEURES POUR NOTRE PAYS : LE DÉFI CLIMATIQUE, NOS RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, AINSI QUE LA FORMATION ET LA RECHERCHE. IL ÉVOQUE DES SOLUTIONS AFIN DE CONSERVER LA SPÉCIFICITÉ DE LA SUISSE TOUT EN L'ADAPTANT AUX ÉVOLUTIONS ACTUELLES.

PARTICULARITÉS DE LA SUISSE

La Suisse est différente et unique. Il faut préserver sa spécificité en l'adaptant continuellement aux réalités actuelles. C'est une mécanique complexe et fragile. Quatre langues, quatre cultures, des régions aux héritages différents et la nécessité toujours renouvelée de dialoguer, de se comprendre et de trouver des compromis pour améliorer notre alliance. C'est à cette magnifique construction que je veux consacrer, avec mes valeurs et mon sens des responsabilités, en me portant candidat au Conseil national.

Une bonne politique est celle qui s'inscrit dans le temps long

et qui amène des réponses aux besoins de demain. À ce titre, il y a trois thématiques majeures et structurantes pour notre pays.

LE DÉFI CLIMATIQUE

Tout d'abord, il faut que la Suisse relève le défi climatique. La terre brûle au sens propre comme au sens figuré. Il convient de mettre en œuvre une politique environnementale ambitieuse pour atteindre les objectifs des Accords de Paris à même de limiter le réchauffement climatique. Pour cela, la Suisse doit tenir l'objectif de 0 % d'émissions de carbone à l'horizon 2050 en mettant à profit sa capacité d'innovation. Après le succès de la loi sur le climat le 18 juin dernier, nous devons

Les défis sécuritaires ne peuvent être traités seuls et la solidarité avec les pays qui nous entourent est essentielle.

persévérer dans nos efforts, les citoyens comme les entreprises, en particulier pour mettre sous toit une nouvelle loi sur le CO₂. Par ailleurs, la Suisse – par de nombreuses entreprises – est déjà bien placée dans le domaine de la finance durable. Il faut accélérer ce mouvement en permettant aux caisses de pension du deuxième pilier d'avoir la possibilité (et non l'obligation) d'élargir leurs choix de placements par des investissements ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) ou à impacts positifs. Ceci constituera un formidable accélérateur vers un monde respectueux de l'environnement. Ces objectifs sont très ambitieux mais doivent être vus comme une chance pour un pays innovant comme le nôtre.

PÉRENNISER NOS RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Ensuite, il sera primordial de conclure un accord avec l'Union européenne pour pérenniser nos relations avec les États de notre continent. Nos intérêts économiques sont totalement imbriqués puisque 53 % de nos exportations et 71 % de nos importations se font avec l'Union européenne. Nos destins sont intimement liés et nous avons besoin l'un de l'autre. La guerre en Ukraine lancée par la Russie a démontré à quel point nous devons défendre nos libertés fondamentales et la sécurité du continent. Nos démocraties sont fragiles et menacées aussi par des formes de cyberguerres et de campagnes de désinfor-

mation. Ces défis sécuritaires ne peuvent être traités seuls et la solidarité avec les pays qui nous entourent est essentielle. L'accord-cadre qui avait été âprement négocié par les diplomates suisses a malheureusement été refusé par le Conseil fédéral en mai 2021. Celui-ci doit désormais sortir de l'ambiguïté, définir un mandat de négociation clair et s'investir totalement pour un accord ambitieux, développé et pérenne avec l'Union européenne.

FORMATION ET RECHERCHE

Enfin, la Suisse doit demeurer à la pointe de la formation et de la recherche. Notre matière grise est notre matière première. Elle est le moteur de notre succès. Aujourd'hui comme hier, la nécessité d'investir dans le savoir est primordial non seulement pour rester compétitif au niveau mondial, mais aussi pour répondre aux défis éthiques de notre temps (défense de notre État de droit, protection

des données, cybersécurité, génie génétique, intelligence artificielle...). Cette innovation doit être porteuse de sens et de progrès. Pour cela, au niveau fédéral, la Confédération doit renouveler et augmenter son soutien à nos hautes écoles. Elles constituent l'épine dorsale de la compétitivité de la Suisse. Autour d'elles se créent de nombreuses PME dans des domaines d'innovation pour assurer les emplois de demain. Sur ce point aussi nous avons besoin de renouveler sans délais nos accords avec nos voisins européens pour pouvoir bénéficier du programme de recherche Horizon 2020, essentiel pour nos chercheurs, nos universités et nos entreprises.

La Suisse doit avoir confiance en son avenir et être ambitieuse. Fidèle à son histoire, elle doit rester ouverte sur le monde et prête à se réinventer. Je crois en notre capacité de nous réunir pour le bien commun. C'est ce que je veux défendre et c'est le sens de ma candidature.

Notre matière grise est notre matière première.



Sécurité d'approvisionnement

LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ DOIT ÊTRE ASSURÉE PAR LES ENTREPRISES, ET SUBSIDIAIREMENT PAR LA CONFÉDÉRATION. LES RISQUES DE PÉNURIES SONT ACTUELLEMENT RENFORCÉS, MONTRANT LE BESOIN D'UNE STRATÉGIE VISANT PLUS D'AUTONOMIE. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, CANDIDATE AU CONSEIL NATIONAL ET AU CONSEIL DES ÉTATS, NOUS EXPLIQUE POURQUOI UNE PLANIFICATION RAISONNÉE DE NOTRE APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE EST INDISPENSABLE.



Par Simone de Montmollin
conseillère nationale,
candidate au Conseil national
et au Conseil des États

Un juste milieu visant une plus grande autonomie en matière de production énergétique et alimentaire est plus que jamais d'actualité.

PLUS D'AUTONOMIE POUR PLUS DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

L'énergie, les denrées alimentaires, les médicaments, l'eau potable mais aussi certains services de logistique, d'information ou de communication, sont vitaux pour le fonctionnement du pays. En Suisse, il incombe aux entreprises d'assurer leur disponibilité en suffisance. La Confédération n'intervient que de manière subsidiaire (art. 102 Cst. féd.) et ciblée pour combler une offre déficitaire en cas de pénurie. C'est ce qui s'est produit lors de la crise Covid-19 avec les masques et certains médicaments. Mais selon l'art. 102

de la Constitution fédérale, la Confédération doit également prendre des mesures préventives. Or la guerre en Ukraine a imposé un nouveau contexte, mettant en lumière des limites à la globalisation des échanges. Les risques de pénuries de produits de première nécessité ont été renforcés et ont montré le besoin d'une stratégie visant plus d'autonomie, et ce dans tous les pays d'Europe.

RENFORCER LA RÉSILIENCE

L'approvisionnement économique du pays (AEP) est le dispositif stratégique du Conseil fédéral pour mettre en œuvre son obligation constitutionnelle. Il est fondé sur la coopération

avec l'économie privée. Les représentants des principales branches économiques y sont actifs. Grâce à leur expertise internationale, c'est un vaste réseau qui est à disposition du Conseil fédéral pour centraliser des connaissances et évaluer les situations.

En temps normal, l'AEP doit renforcer la résilience de l'économie suisse pour éviter une intervention de l'État. Lorsqu'une intervention est nécessaire, l'AEP doit agir de manière proportionnée. Plus une pénurie se complexifie, plus l'État doit intervenir dans l'économie pour gérer l'offre, réduire la demande et assurer une distribution équitable des biens ou services disponibles.

Le Conseil fédéral a par exemple décidé en avril dernier d'augmenter les réserves obligatoires de céréales, huiles et graisses comestibles pour assurer jusqu'à douze mois d'approvisionnement alimentaire (trois actuellement), ce qui impose aux propriétaires privés des réserves obligatoires d'accroître leurs capacités de stockage.

Il est donc de notre devoir d'agir avec anticipation et de prendre les mesures nécessaires pour renforcer notre sécurité d'approvisionnement et prévenir les pénuries.

La Suisse devra assurer l'autonomie de son approvisionnement électrique tant en hiver qu'en été, sans pouvoir véritablement compter ni sur les importations ni sur les exportations.

L'ACCÈS AUX RESSOURCES: UN ENJEU STRATÉGIQUE PLANÉTAIRE

Les ressources naturelles sont principalement agricoles (plantes, bétail), hydriques, énergétiques (hydrocarbures ou renouvelables) et industrielles (minerais, métaux, terres rares). La Suisse dispose au moins partiellement des trois premières, qui fournissent à notre pays un potentiel pour remplir les objectifs que l'on s'est fixés. Le solde doit être importé.

De tout temps, les ressources ont été au cœur des préoccupations, en tant qu'opportunités pour le développement économique et humain, mais également en tant que risques. L'augmentation démographique d'ici 2050 (de 9 à 10 milliards à l'échelle mondiale et de 8,8 à 10 millions en Suisse) accélère désormais la course pour la maîtrise des ressources naturelles à l'échelle planétaire. À quoi s'ajoutent les conséquences du changement climatique et nos engagements pour y faire face. Manquer de ressources conduira inévitablement vers des conflits politiques et militaires récurrents.

L'enjeu des ressources soulève également celui des limites de la planète, qui divise les scientifiques depuis la révolution industrielle. Avec d'un côté, les « malthusiens », croyant en la finitude des ressources dans un monde fini, et de l'autre, les « cornucopiens » (de « corne d'abondance »), qui soutiennent que l'innovation palliera toujours le manque de ressources naturelles, l'homme faisant office d'« ultime ressource », selon l'économiste Julian Simon.

La vérité est certainement à chercher entre deux. Un juste milieu visant une plus grande autonomie en matière de production énergétique et alimentaire est plus que jamais d'actualité.

LE CAS DE L'ÉNERGIE

Depuis 1950, la consommation énergétique a été multipliée par cinq en Suisse, répartie à peu près équitablement entre les transports, les ménages privés et l'industrie. Nous importons 70 % de nos besoins sous forme de pétrole, de gaz naturel, de charbon et de combustibles nucléaires. Suite à la catastrophe de Fukushima en 2011, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de sortir du nucléaire. La Stratégie énergétique 2050

tient compte; elle vise à ne plus construire de nouvelles centrales nucléaires et à arrêter les existantes au terme de leur durée d'exploitation sûre; à accroître l'efficacité énergétique afin de réduire les importations; à augmenter la production des énergies renouvelables indigènes et à accélérer les procédures en vue de développer un réseau adapté aux nouveaux besoins.

Parallèlement à cela, la Suisse s'engage à lutter contre le réchauffement climatique en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici à 2050 (Accords de Paris). Objectif réalisé principalement grâce à la loi sur le climat et la loi sur le CO₂.

Le système énergétique suisse devra donc être bas-carbone et croître pour s'adapter aux besoins. L'électricité est en conséquence au cœur de cette stratégie. C'est l'énergie la plus efficace et la plus facilement convertible. Cette transition ne pourra se faire que grâce à des systèmes multi-énergies, intégrant différentes technologies de manière complémentaire: l'hydraulique, le photovoltaïque, l'éolien, la géothermie sous toutes ses formes, la biomasse, le biogaz, l'hydrogène vert...

Tous les membres de l'Union européenne vont accélérer cette transition. Une volonté affirmée et massivement financée par la Commission européenne. La guerre en Ukraine ayant conduit à un renforcement des mesures, les États membres doivent désormais coopérer dans un esprit de solidarité en vue de prévenir et de gérer les crises de l'électricité. Pour la Suisse, cela veut dire qu'elle ne pourra plus compter si facilement sur ses voisins. La Suisse devra assurer l'autonomie de son approvisionnement électrique tant en hiver qu'en été, sans pouvoir véritablement compter ni sur les importations ni sur les exportations.

Une planification raisonnée de notre approvisionnement énergétique au niveau fédéral est donc indispensable (en collaboration avec les cantons), mais sans un accord sur l'électricité avec l'Union européenne, les mesures prises pour prévenir ou atténuer les crises électriques risquent d'être insuffisantes. Le temps des slogans est désormais révolu.

NB: Ce sujet est un des thèmes de l'Université d'été du PLR Genève le 26 août 2023.



Diane Barbier-Mueller, candidate au Conseil national

INTERVIEW



CANDIDATE/CANDIDAT, RACONTEZ-NOUS VOTRE PARCOURS EN POLITIQUE !

A 20 ans, voulant changer le monde, j'ai décidé de rejoindre un parti politique. Le PLR s'est rapidement imposé comme une évidence, en particulier pour ses valeurs en lien avec la famille et le soutien aux entreprises. En 2017, au moment des inscriptions pour les élections cantonales, des représentantes des Genevoises m'ont approchée car elles souhaitaient avoir une meilleure représentativité des femmes sur la liste des candidats au Grand Conseil. C'est ainsi que j'ai participé à la campagne de 2018, où les jeunes et les femmes étaient particulièrement mis en avant. J'ai été élue comme députée au Grand Conseil et ainsi a commencé mon amour pour la politique et pour notre beau parti.

POURQUOI AVOIR CHOISI LE PLR ?

En tant que cheffe d'une entreprise d'une centaine de personnes, j'ai recherché un parti qui puisse défendre les différents intérêts qui me tiennent à cœur : permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) de se développer et de réinvestir leur gain dans de nouvelles innovations en lien avec leur domaine d'activité sans entraver leur manière de travailler, garantir aux jeunes une formation adaptée à leur compétence et enrichissante qui leur permette de trouver leur place dans la société actuelle, concilier la vie privée et la vie professionnelle en y mettant les moyens là où c'est nécessaire et alléger les charges des Genevoises et des Genevois pour leur assurer un pouvoir d'achat suffisant.

QUELLE EST VOTRE MOTIVATION POUR VOUS PRÉSENTER AU CONSEIL NATIONAL ? LE CANTONAL VA-T-IL VOUS MANQUER ?

Le Grand Conseil m'a beaucoup appris, par exemple l'art de la négociation avec des partis aux idéologies radicalement opposées aux miennes ou la patience dans certains débats. C'est évident que le cantonal me manquerait, j'y ai rencontré des personnes passionnantes, que je ne mentionnerai pas ici pour ne pas susciter de jalousie. Néanmoins, certains débats qui me touchent particulièrement sont traités au niveau fédéral et c'est pour cette raison que je souhaite m'y investir. Il s'agit par exemple de revoir notre modèle de retraite, qui ne garantit plus une qualité de vie adéquate pour nos aînés, ou celui des primes d'assurance maladie, qui sont des entraves lourdes sur le budget des familles.

QUEL EST VOTRE PRINCIPAL SUCCÈS EN POLITIQUE CANTONALE ?

En 2023, les députés PLR ont pu défendre les jeunes familles dans le cadre de deux projets de loi que j'avais rédigés et faits adopter par une majorité du Grand Conseil. Ceux-ci ont pour but d'élargir l'offre d'accueil pour la petite enfance, qui était entravée par une politique restrictive de l'ancienne magistrate en charge du DIP. Les deux lois pérennisent des pratiques qui étaient pourtant courantes avant un récent changement de règlement : le premier inscrit dans la loi la possibilité pour les écoles privées d'accueillir des enfants dès 3 ans au 31 décembre de l'année en cours (le nouveau règlement prévoyait d'abord d'avancer la date au 31 juillet, puis de retarder l'âge de l'accueil à 4 ans comme pratiqué dans le public), le second demande un retour à la pratique antérieure à 2022, soit le respect des conventions collectives ou le salaire minimum comme salaire plancher à respecter, et n'oblige ainsi plus les crèches non subventionnées à aligner les salaires sur ce que pratiquait la Ville de Genève (majoritaire dans ce domaine), ce qui leur épargne une fermeture inévitable. Cela permet de maintenir une offre nécessaire pour les jeunes parents qui ne souhaitent pas sacrifier la vie professionnelle d'un des membres du couple.

QUELS SONT LES TROIS PROJETS PRIORITAIRES QUE VOUS SOUHAITERIEZ DÉFENDRE À BERNE ?

Concrètement, je souhaite mettre en avant trois projets. Premièrement, afin de concilier la vie privée et la vie professionnelle, il faut garantir des solutions de gardes adéquates et suffisantes pour les familles et permettre au monde du travail de ne pas perdre du personnel formé et qualifié. Deuxièmement, la formation étant primordiale dans une vision à long terme pour la prospérité de notre pays, il semble nécessaire d'investir dans ce domaine et de permettre des passerelles pour les réinsertions professionnelles et intercantionales. Enfin, les personnes ayant travaillé toute leur vie en Suisse méritent une retraite décente. Je me battrais pour que nos aînés bénéficient d'un revenu à la hauteur de ce qu'ils ont apporté à notre beau pays. Cela passe par une réflexion profonde sur le système des cotisations en amont et par un travail sur les charges des personnes retraitées.

LE MOT DE LA FIN : POURQUOI VOTER PLR LE 22 OCTOBRE ?

Le PLR est un parti qui s'attèle à proposer des solutions pragmatiques et concrètes, afin d'assurer une qualité de vie en Suisse toujours plus agréable et durable. C'est un parti qui ne nous dicte pas comment penser, parler ou ce que nous devrions manger.

Lionel Halpérin, candidat au Conseil national

INTERVIEW



RACONTEZ-NOUS VOTRE PARCOURS EN POLITIQUE !

Je suis tombé dans la marmite politique tant locale qu'internationale très jeune. La politique a pimenté nos discussions en famille et m'a passionné dès mon plus jeune âge. L'engagement pour la Cité, qu'il soit associatif ou politique a toujours été important pour moi et il me semble naturel de consacrer du temps pour essayer de rendre à Genève une partie de ce que ce canton m'apporte.

Mon engagement politique au sens strict a commencé par mon élection à l'Assemblée constituante dans le groupe des Libéraux et indépendants. Ces années ont été passionnantes et j'y ai présidé la Commission traitant des institutions ainsi que le groupe des Libéraux alors que je n'avais que 35 ans. Malgré les difficultés relatives à la disparité des groupes, nous sommes parvenus à dialoguer et même à trouver des consensus. Ce fut une expérience politique formidable. Cet engagement s'est naturellement prolongé comme député au Grand Conseil entre 2013 et 2018, avant d'être interrompu au terme de la législature pour me permettre, cette fois-ci sur le plan associatif, de servir l'Ordre des avocats comme Bâtonnier.

Une fois ce mandat terminé, j'ai eu pour ambition de continuer à servir le canton en me lançant dans la course au Conseil national.

POURQUOI AVOIR CHOISI LE PLR ?

Pour moi, ce choix allait de soi. Le PLR est d'abord le Parti qui défend les libertés, celles d'entreprendre, qui assurent la prospérité de la Suisse, mais aussi les libertés fondamentales, celles des Lumières qui demeurent un combat au quotidien. Je crois en effet fermement aux libertés et à la responsabilité individuelle.

VOUS AVEZ ÉTÉ CONSTITUANT PUIS DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL ENTRE 2008 ET 2018. POURQUOI VOUS ORIENTER VERS LA POLITIQUE FÉDÉRALE, QUELLE EST VOTRE MOTIVATION ?

Genève doit être défendue avec détermination à Berne. Nous devons pour cela peser plus dans les décisions intercantionales. Il appartient en effet aux parlementaires genevois de défendre l'intérêt du canton, ce que certains semblent oublier parfois. Une élection au Conseil national serait donc pour moi l'occasion de servir de relais entre la population genevoise et les autorités fédérales et cela s'inscrit dans un engagement pour ce canton que j'aime et pour une Suisse que je souhaite forte et compétitive.

QUEL EST VOTRE PRINCIPAL SUCCÈS AU PARLEMENT CANTONAL ?

Plusieurs moments politiques importants me viennent à l'esprit. Négocier aux côtés du regretté Benoît Genecand pour le compte de la droite élargie le projet de Constitution genevoise était un moment fort et qui a eu un impact durable, même si j'aurais voulu que nous soyons capables d'un peu plus d'audace.

Au Grand Conseil, la présidence de la Commission fiscale et la préparation de la réforme de la fiscalité des entreprises qui sera adoptée par le peuple après la fin de mon mandat est un autre succès. Cette réforme a eu un impact décisif pour la prospérité du canton et la santé des finances publiques.

Enfin, le dernier projet que j'ai porté au Grand Conseil était celui de la loi sur la laïcité qui préservait l'essence des lois votées un siècle auparavant pour façonner cette laïcité genevoise si particulière et qui cherchait avant tout à préserver la paix confessionnelle. L'avenir nous dira si cette loi, elle aussi approuvée par le peuple, saura nous protéger contre certaines dérives que nous observons avec inquiétudes dans des régions pas si éloignées de la nôtre.

QUELS SONT LES TROIS PROJETS PRIORITAIRES QUE VOUS SOUHAITERIEZ DÉFENDRE À BERNE ?

Tout d'abord, il faut défendre la prospérité de la Suisse et donc celle de chacune et chacun d'entre nous. Cela passe par des réformes fiscales ambitieuses pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat comme l'imposition individuelle pour les couples mariés, une baisse de l'impôt fédéral direct ou la suppression du droit de timbre pour améliorer la compétitivité de la Suisse.

En termes d'infrastructures, de mobilité, d'énergie et d'environnement, je ne crois pas à une Suisse qui décroît. La lutte contre le réchauffement climatique passe par l'innovation et la Suisse doit investir avec optimisme dans les énergies renouvelables et dans des infrastructures ferroviaires permettant des liaisons rapides entre les grandes villes. Il ne faudra pas pour autant oublier le développement des infrastructures routières, parce que je ne crois pas à la fin du transport privé, en appuyant notamment à Berne la traversée du lac et le développement de la troisième voie autoroutière entre Genève et Lausanne pour désengorger le trafic.

Enfin, en matière de sécurité, il faut à la fois tenir compte de la situation internationale qui impose une armée crédible, empoigner sérieusement les problématiques de cybersécurité pour protéger nos entreprises, mais aussi chacun d'entre nous, contre des hackers qui font quasi quotidiennement l'actualité et qui agissent hors de nos frontières. Il faut également prendre en considération les inquiétudes causées ces derniers mois à Genève par la violence de jeunes dans les quartiers, en repensant notamment les peines de travail d'intérêt général, bien trop faibles, prévues par la législation actuelle. Enfin, il faut lutter contre le travail au noir, notamment par la déductibilité des frais liés à l'économie domestique qui, couplée à la régularisation de sans-papiers bien intégrés dans le canton, poussera les employeurs à n'engager que des personnes déclarées.

LE MOT DE LA FIN : POURQUOI VOTER PLR LE 22 OCTOBRE ?

Le PLR a fondé la Suisse sur les principes de liberté et de responsabilité individuelle. La prospérité qui en découle montre que c'est la seule voie pour maintenir et développer notre leadership économique et social, tout en intégrant de manière pragmatique les défis écologiques. Il faut donc voter PLR le 22 octobre pour une Suisse forte, crédible et en phase avec les grands enjeux de son époque.

Cyril Aellen, Candidat au Conseil national

INTERVIEW



RACONTEZ-NOUS VOTRE PARCOURS POLITIQUE !

C'est au début de mes études universitaires que mon intérêt pour la politique m'a conduit à adhérer au Parti libéral. Mon engagement a rapidement été double : au sein du parti, d'une part, et comme élu, d'autre part.

Après avoir été l'un des représentants des Jeunes libéraux au Comité directeur, j'ai été l'un des vice-présidents d'Olivier Jornot et, ensuite, membre de la présidence assurée par Michel Halpérin. En 2010, j'ai ensuite succédé à ce dernier comme Président du Parti libéral avec pour mission de concrétiser, en collaboration avec le Président du Parti radical, Patrick Malek-Ashgar, l'union de nos deux partis. Ce fut une tâche difficile mais passionnante.

En parallèle de mon engagement pour le parti, j'ai également eu le plaisir d'assumer différents mandats électifs, tout d'abord, dès 2001, comme Conseiller municipal dans la commune de Bernex. Ayant dû renoncer à ce mandat en raison d'un déménagement hors de la commune, c'est avec plaisir que j'ai retrouvé la fonction d'élu, cette fois-ci comme député au Grand Conseil, en 2013.

Après 10 ans d'un engagement important, dont deux comme Chef de Groupe, j'aspire aujourd'hui à relever un nouveau défi comme élu au Conseil national.

POURQUOI AVOIR CHOISI LE PLR ?

Comme le rappelait récemment Michel Balestra, c'est le slogan « Libre, liberté, libéral » porté par notre ancien collègue et très regretté Jean-Michel Gros, qui m'a notamment amené à adhérer au Parti libéral. Cette formule n'a toutefois pour moi un sens que parce que la liberté, valeur politique fondamentale, est complémentaire à celles de la responsabilité et de la solidarité. Plus généralement, je suis fier d'appartenir à un parti qui se bat pour un développement durable à la fois sur un plan économique, social et environnemental. Le PLR est également le parti qui a la chance d'être incarné par des femmes et des hommes politiques de qualité, qui s'attache à porter des projets politiques, même complexes, nuancés et équilibrés et qui ne se laisse pas tenter par des projets volontairement simplistes exclusivement dictés par des raisons électorales.

DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL DEPUIS 2013, QUELLE EST VOTRE MOTIVATION POUR VOUS PRÉSENTER AU CONSEIL NATIONAL ?

J'ai la chance de pouvoir exercer ma fonction de député au Grand Conseil avec énergie et passion depuis plus de 10 ans. J'ai pu mener à bien différents projets qui m'apparaissent importants pour notre canton. Le Groupe PLR du Grand Conseil a été renouvelé à l'occasion des dernières élections qui se sont déroulées ce printemps. Il est temps pour moi de laisser la place à d'autres, qui reprendront les dossiers en cours mais qui sauront également contribuer à la bonne marche du canton avec des idées nouvelles.

Pour ma part, fort de mon expérience cantonale, je souhaite relever de nouveaux défis sous la Coupole fédérale et je me sens désormais bien armé pour représenter les Genevoises et les Genevois à Berne.

Je me réjouis de pouvoir porter, avec une sensibilité genevoise, les valeurs libérales radicales au parlement fédéral. J'aimerais être un Conseiller national loyal aux valeurs de notre parti, travailler et ouvert d'esprit, afin d'apporter des solutions concrètes aux difficultés que devra inévitablement affronter notre beau pays.

QUEL EST VOTRE PRINCIPAL SUCCÈS AU PARLEMENT CANTONAL ?

Au Grand Conseil, les succès sont toujours collectifs. C'est donc le rôle de Chef de Groupe qui m'a le plus apporté, car cette fonction implique de savoir porter non seulement ses propres projets mais aussi ceux de ses collègues.

Sur un plan plus personnel, la récente votation sur la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI), le 18 juin dernier, fut évidemment un événement marquant de mon parcours politique. Au printemps 2021 lorsque j'ai fini de rédiger ce projet de loi, personne, ou presque, ne croyait possible de faire adopter une loi cadre sur la valeur fiscale des biens immobiliers occupés par leurs propriétaires qui prévoyait simultanément une baisse globale de l'impôt sur la fortune de 15 %. J'étais pourtant pour ma part convaincu qu'il s'agissait d'un projet essentiel pour le tissu économique et social de notre canton.

Je suis donc allé à la rencontre des gens pour les convaincre du bienfondé de ma démarche. D'abord au sein de mon parti, puis au sein des milieux intéressés et, ensuite, au sein du Grand Conseil. Aussi, après avoir déposé, en automne 2021, le projet de loi auquel je croyais avec l'appui d'une grande partie des partis de droite, j'ai obtenu un vote favorable du Grand Conseil.

À la suite d'un référendum déposé par la gauche, j'ai repris mon bâton de pèlerin et suis retourné au contact de la population pour la convaincre de l'importance de voter cette loi. J'ai multiplié les rencontres, les débats et les présentations publiques.

Défiant tous les pronostics, cette loi a finalement été votée par une majorité des Genevoises et des Genevois. Cette victoire fut une telle surprise que, durant la seconde quinzaine du mois de juin, plusieurs personnes m'ont appelé pour me demander s'il était bien vrai que l'impôt sur la fortune, que l'on disait intouchable, avait bien été réduit de 15 % !

QUELS SONT LES TROIS PROJETS PRIORITAIRES QUE VOUS SOUHAITEZ DÉFENDRE À BERNE ?

J'envisage mon élection à Berne avec beaucoup de modestie. J'ai bien conscience que les derniers élus doivent progressivement faire leur place et ne choisissent pas nécessairement la Commission dans laquelle ils souhaitent siéger.

J'aimerais néanmoins porter la voix de la population genevoise qui se préoccupe de l'augmentation régulière du coût de la vie et de la baisse de son pouvoir d'achat. Les impôts doivent baisser.

Je suis également sensible aux nouveaux enjeux environnementaux qui sont bien trop souvent appréhendés de façon négative. La décroissance n'est pas la solution à suivre. Je crois à l'innovation comme moteur principal du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, avec l'allongement de l'espérance de vie, le maintien d'une prévoyance professionnelle solide et la maîtrise des coûts de la santé feront assurément partie des questions cruciales de ces prochaines années.

LE MOT DE LA FIN : POURQUOI VOTER PLR LE 22 OCTOBRE ?

Parce que le PLR est le parti de ceux qui croient en la capacité des Suisses, de ceux qui aiment leur pays et de ceux dont les difficultés à venir ne font pas peur. Le PLR est le parti d'une Suisse forte.

Pierre de Boccard, premier citoyen de la ville de Genève

INTERVIEW



Par Bryan Lo Giudice

BRYAN LO GIUDICE: TU AS ÉTÉ ÉLU PREMIER CITOYEN DE LA VILLE DE GENÈVE, VILLE DE L'ONU, DES DROITS DE L'HOMME, COMMENT S'EST PASSÉ TA PREMIÈRE SÉANCE ET QU'EST-CE QUE TU AS RESENTI LORS DES PREMIERS INSTANTS AU PERCHOIR ?

Pierre de Boccard : Beaucoup d'émotion, c'est une grosse charge et des sacrées responsabilités. Je ne pensais pas être aussi ému lors de l'élection. Il y a un travail important de représentation et des sollicitations que je reçois, avec les Nations Unies, les ONG et la population qui nous fait part de ses préoccupations. Il y a aussi mon rôle qui change, qui n'est plus d'être un municipal dans l'arène mais d'être le garant de la bonne tenue des débats ce qui veut dire parfois quelques cordiaux rappels à l'ordre.

COMMENT EST-CE QUE TU DÉCRIRAIS GENÈVE COMPARÉ AUX AUTRES VILLES COMME ZURICH, LAUSANNE ?

C'est une ville d'ouverture qui accueille beaucoup de gens de partout dans le monde. Il y a du passage, des rotations, et cela apporte une énergie incroyable et on le ressent plus qu'ailleurs. On le voit aussi dans les chiffres, nous sommes dynamiques sur le plan économique et nous avons un potentiel immense que nous devons encore apprendre à débloquent. Nous devons être plus ambitieux.

ON CONSTATE QUE DE PLUS EN PLUS D'ENTREPRISES, DE BANQUES, DE GROS CONTRIBUABLES QUITTENT LA VILLE DE GENÈVE AU PROFIT D'AUTRES COMMUNES. QU'EST-CE QUE CELA T'INSPIRE ?

La problématique c'est que quand vous êtes une entreprise et que vous ne vous sentez pas soutenu par une entité comme la Ville de Genève ou le Conseil Administratif, et bien vous partez. Beaucoup en ont marre d'être les «vaches à lait». La ville a des rentrées financières extraordinaires, mais le cadre de vie ne suit pas.

LA VILLE DE GENÈVE EST UNE DES VILLES LES PLUS RICHES DU MONDE. NOUS AVONS DES SECTEURS COMME LA FINANCE OÙ LE NÉGOCE DE MATIÈRES PREMIÈRES QUI ONT ÉTÉ DE GROS CONTRIBUTEURS. MALGRÉ TOUT, CETTE SITUATION EXTRAORDINAIRE RESTE FRAGILE ET UN RIEN PEUT TOUT NOUS FAIRE PERDRE. TE FAIS-TU DU SOUCI POUR L'AVENIR ?

Je considère que la stabilité est l'or de la Suisse. Sa stabilité politique mais aussi fiscale. Quand une personne arrive chez nous, elle sait qu'elle a une visibilité pour elle et son entreprise qui se compte en décennies. Mon inquiétude se porte donc plus sur les attaques répétées de la gauche qui n'hésite pas à tout mettre en péril au nom de leur idéologie. La gauche ne comprend pas que les contribuables sont mobiles. À la fin, ce sont les prestations à la population qui vont être impactées.

PARLONS MAINTENANT DE MOBILITÉ. IL Y A UN FORT CLIVAGE SUR CES QUESTIONS. TU ES TOI-MÊME CYCLISTE. GENÈVE A UN GRAND PROJET D'ENVERGURE, LA TRAVERSÉE DU LAC. EST-CE QUE ÇA RESTE SELON TOI LE PROJET PHARE DE LA MOBILITÉ ?

Oui. Mais nous savons que nous ne verrons rien avant des années. Il y a donc d'autres problèmes à régler rapidement comme la séparation des flux. On a mis les bus, les voitures, les vélos, au même endroit sans réfléchir. Il faut repenser tout ça. Même les TPG sont bloqués aujourd'hui. Il faut aussi remettre le piéton au centre car nous sommes d'abord des piétons et nous devons nous entasser sur des petits trottoirs où on se marche dessus.

DU COUP, FAUT-IL PUREMENT ET SIMPLEMENT PIÉTONNISER L'HYPER CENTRE ?

Oui, nous devons le faire. On avait une chance avec le projet de Rive, mais le parking était le seul point du débat. Il y a aussi quelque chose à faire du côté de Manor et sur la rue de Rhône. Dans n'importe quel pays cette rue serait piétonisée et les bus mis sur un autre axe. Ces changements permettraient aussi d'améliorer la sécurité.

PASSONS À LA SÉCURITÉ JUSTEMENT. LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ AUGMENTE. NOUS RESTONS UNE VILLE SÛRE MAIS ON ENTEND À NOUVEAU PARLER DE CETTE PROBLÉMATIQUE DE LA PART DES CITOYENS, DES COMMERÇANTS, DES TOURISTES. TE SENS-TU EN SÉCURITÉ À GENÈVE ?

Oui, mais la situation se dégrade. Il y a de plus en plus d'incidents, de vols, d'agressions. La police cantonale et la police municipale doivent être plus présentes sur le terrain. La justice doit aussi être plus rapide et efficace notamment dans l'exécution des peines.

SUR L'ÉCOLOGIE, AU MOMENT OÙ NOUS NOUS PARLONS IL FAIT TRÈS CHAUD. LES VILLES SONT DES STRUCTURES TRÈS MINÉRALES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE A DÉJÀ DES CONSÉQUENCES RÉELLES. COMMENT NOUS PRÉPARER ?

Il faut que chaque futur projet déposé prenne en compte cette problématique et l'aménagement doit être fait en conséquence comme je l'ai proposé avec une arborisation de la rue de Montchoisy qui va dans le sens d'une végétalisation plus importante de nos quartiers. J'avais déjà soulevé la problématique pour la place des Grottes. La Promenade de Saint-Antoine est un exemple à suivre.

FINALEMENT C'EST UNE CHANCE D'AVOIR LE LAC...

Oui. Nous pouvons en profiter notamment avec la plage des Eaux-Vives mais nous devons continuer sur cette lancée partout où c'est possible et avec le niveau de sécurité requis.

POUR CEUX QUI NE SONT PAS ADEPTES DU LAC IL Y A LA POSSIBILITÉ DE PROFITER DE L'OFFRE CULTURELLE. LA VILLE DONNE LE « LA » EN LA MATIÈRE, LARGEMENT PLUS QUE LE CANTON.

La culture est dirigée à la ville et au canton par deux socialistes, espérons qu'ils sauront se mettre d'accord. Pour ma part je suis un peu déçu quand j'entends que sur le MAH par exemple il faut «trouver un compromis» qui relève plus de la solution «moitié-moitié». Non, il faut une vraie vision d'envergure et devenir une référence européenne.

DERNIER SUJET QUE NOUS TRAITERONS AUJOURD'HUI ET OÙ TU AS UN AVIS ASSEZ TRANCHÉ CE SONT LES CRÊCHES, DIS-NOUS-EN PLUS.

Le prix des crèches ainsi que leur nombre est un véritable problème et cela chamboule complètement la vie des jeunes parents. Je considère que, tout comme les places à l'école, celles en crèche doivent être comprises dans les prestations de base payées par nos impôts. Certains diront que c'est un coût. Pour moi, c'est un investissement et surtout un véritable coup de pouce pour les familles.

Projet Genève : une nouvelle association dynamique



Par Bryan Lo Giudice et Darius Azarpey

L'ATTRACTIVITÉ DE GENÈVE EST EN PÉRIL. AFIN DE REDYNAMISER NOTRE VILLE, L'ASSOCIATION PROJET GENÈVE A ÉTÉ CRÉÉE AVEC POUR MISSION DE RASSEMBLER LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ANIMATION AFIN DE PROMOUVOIR CELLE-CI DANS LE CANTON, ET BIEN PLUS ENCORE ! BRYAN LO GIUDICE, MEMBRE DU CODIR ET DARIUS AZARPEY, DÉPUTÉ SUPPLÉANT AU GRAND CONSEIL NOUS EN PRÉSENTENT ICI LES GRANDES LIGNES.



GENÈVE ET SA QUALITÉ DE VIE

Le but de nombreux hommes et femmes politiques, si ce n'est de tous, est d'améliorer notre qualité de vie. À cet effet, nous nous engageons sur de nombreux sujets : éducation, sports, environnement, santé, économie, et bien plus encore. Mais la qualité de vie, c'est aussi le temps passé en famille, entre amis, à travers tout le canton. C'est dîner au restaurant en famille et découvrir la carte du nouvel établissement à la mode. C'est sortir entre amis sur une terrasse pour déguster un cocktail, passer le week-end avec ses enfants pour une journée pleine d'aventure, et tant d'autres activités. Autrefois, grâce au travail de nos commerçants, restaurateurs, entrepreneurs et aux idées novatrices de notre jeunesse, Genève parvenait à attirer un

public venant de toute l'Europe, avide d'animation. Les temps ont malheureusement bien changé.

GENÈVE, UNE VILLE PRESQUE MORTE ?

Genève n'est pas morte, mais elle semble prendre une mauvaise direction. La direction d'une ville morose, où les « chuchotements » remplacent les rires, où les établissements nocturnes souffrent, où les terrasses de restaurant ferment en plein été, et où l'achat d'un billet d'avion EasyJet devient le projet numéro un du week-end.

Les conséquences, autrefois minimes, commencent à se faire ressentir. Les hôtels ne sont plus aussi pleins qu'avant, les restaurants peinent à afficher complet, des emplois sont menacés, et la pénurie de main d'œuvre décourage

l'entrepreneuriat. Pire encore, les cadres des multinationales et des grandes entreprises hésitent désormais à s'installer avec leur famille à Genève, craignant ennui et dépression, et renonçant au passage à d'importants salaires. Il est clair que la qualité de vie inclut également « l'après travail », l'animation, le divertissement, et sur ces points, Genève est à la traîne.

PROJET GENÈVE : POUR REDYNAMISER NOTRE VILLE

C'est pour remédier à ce problème que Projet Genève a été créé. Cette association à but non lucratif, fondée par la Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève (SCRHG), La Nouvelle Organisation Des Entrepreneurs (NODE), Darius Azarpey (Député Suppléant PLR) et Bryan Lo Giudice (CoDir), a pour mission

de rassembler les principaux acteurs de l'animation afin de promouvoir celle-ci dans le canton, et bien plus encore ! Projet Genève souhaite également mettre en place une série de mesures pour attirer davantage de touristes. L'une des principales ambitions de l'association est de se battre pour le joyau de Genève, sa Rade. En effet, Projet Genève souhaite rénover et réaménager la Rade. Rien que ça !

Pour ce faire, au-delà de nos membres fondateurs, Projet Genève peut compter sur le soutien de nombreuses organisations représentatives du monde de l'animation, des milieux nocturnes, de la culture, de la jeunesse, et du monde économique. L'association se distingue par son Comité Politique, un organe consultatif qui valide, rejette, ou amende chaque projet qui lui est soumis

et conseille politiquement le Comité Central (organe exécutif). Le Comité Politique est composé d'un représentant pour chaque parti présent au Grand Conseil. Le siège PLR est occupé depuis la création de l'association par le député Cyril Aellen.

PROJET GENÈVE EN ACTION

Depuis le lancement de l'association, Projet Genève a organisé le « mondial dans nos restos » en réponse à l'annulation de la *FanZone* en ville de Genève, mis en avant nos restaurateurs avec le festival « lumière sur nos fourchettes », accompagné le lancement d'UrbanDistrict, le futur plus grand complexe multi-sport de Suisse avec 10'000 m² de surface dédiée au sport, et collaboré avec les « Féeries de Genève », un nouveau concept de fêtes à Genève.

De plus, grâce à des élus de notre Comité Politique (et soutenu bien au-delà), Projet Genève a déposé une motion demandant que la grande roue soit permanente, suivie d'une seconde motion demandant la création d'un marché nocturne gourmet.

LA « FÉDÉRATION DES FÉDÉRATIONS »

Dans son rôle de « fédération des fédérations » de l'animation, Projet Genève a récemment organisé la première table ronde de l'animation avec des acteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du monde économique et des responsables d'établissements. Cette table ronde a permis de réaliser un paradoxe. Genève compte un grand nombre de personnes désireuses d'entreprendre et de créer de l'emploi autour du

divertissement, mais aucune d'entre elles n'a le courage de réaliser ses projets à Genève et elles préfèrent regarder vers l'étranger, là où elles se sentent les bienvenues.

L'association va désormais entamer sa deuxième phase, qui comprend l'officialisation de l'adhésion de grands acteurs qui intégreront prochainement notre structure et le lancement de notre initiative sur la Rade.

Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique

PAR LA LOI 13229 ADOPTÉE LE 23 JUIN 2023 ET INTITULÉE « POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION ARTISTIQUE », LE CONSEIL D'ÉTAT ENTEND METTRE EN ŒUVRE L'ARTICLE 215 DE LA CONSTITUTION TEL QU'IL A ÉTÉ MODIFIÉ SUITE À LA LARGE ADOPTION DE L'INITIATIVE POPULAIRE IN 167 LE 19 MAI 2019. FRANCINE DE PLANTA, DÉPUTÉE AU GRAND CONSEIL ET RAPPORTEUSE DE MAJORITÉ DE CETTE LOI, NOUS EXPLIQUE POURQUOI CETTE LOI ÉTAIT TRÈS ATTENDUE.



Par Francine de Planta

La loi instaure les conditions d'une nouvelle gouvernance pour la culture fondée sur une collaboration active entre les communes, les villes et le canton.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LA CULTURE

Depuis ce plébiscite, cette loi était très attendue ! La loi instaure les conditions d'une nouvelle gouvernance pour la culture fondée sur une collaboration active entre les communes, les villes et le canton.

CONCERTATION ET CONSULTATION DES ACTEURS

C'est le résultat de près de trois ans de discussions avec tous les acteurs des milieux culturels ainsi qu'avec les communes qui ont unanimement salué cette étape majeure. En effet, celle-ci offre une nouvelle architecture pour notre canton, définissant les rôles de coordination, le principe de concertation ainsi que la consultation des acteurs.

NOTION DE COFINANCEMENT

Elle introduit également la notion de cofinancement. Ceci signifie que les communes et le canton seront à même d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie commune de financement pour la création artistique et le soutien aux institutions culturelles.

HISTORIQUE DES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LE PLR

Cette loi a été largement étudiée et débattue en commission où les représentants du PLR se sont montrés particulièrement actifs.

Après avoir entendu les anciens membres du Comité d'initiative, les représentants du Conseil Consultatif de la Culture, l'ACG (Association des communes genevoises), la Ville de Genève, les entités du monde artistique, le Grand Théâtre de Genève et le Département des finances pour les aspects fiscaux, les commissaires PLR ont proposé de nombreuses adaptations qui ont, majoritairement, été acceptées par la Commission.

Les principaux amendements proposés par le PLR et adoptés en commission sont les suivants :

1. Une gouvernance équilibrée entre les communes et le canton : s'agissant de l'organe de concertation qui sera chargé de définir la stratégie de cofinancement, la Commission a souhaité une composition plus restreinte et composée paritairement de deux membres du canton et de deux membres pour les communes.
2. Un meilleur contrôle parlementaire : afin de ne pas noyer le coût de la culture dans le seul processus budgétaire annuel, un amendement a été proposé afin d'exiger que le Conseil d'État présente en début de législature un rapport sur la politique culturelle et ses mesures de financement et que le Grand Conseil se détermine sous forme de résolution.
3. Enfin, la bascule fiscale : ce volet technique et financier de la nouvelle loi n'est pas anodin car il implique, dès lors que l'on parle de transfert de charges entre les communes et le canton, de modifications des fiscalités tant communales que cantonales. Les commissaires PLR ont proposé un amendement qui demande que cette loi indique de manière explicite les effets induits par la bascule fiscale et ses effets sur la péréquation intercommunale.

Cette bascule fiscale devra faire l'objet d'un projet de loi distinct dans les 5 ans. Il sera important, lors de son élaboration, de bien cerner les implications fiscales qui en découleront, et nous y serons attentifs.

POLITIQUE CULTURELLE: NOUVEAU RÔLE DE L'ÉTAT

Vous l'aurez, compris, cette loi définit un nouveau rôle de l'État en matière de politique culturelle et des principes de cette politique. Fruit d'un large travail de concertation, d'un consensus en commission et du soutien du Conseiller d'État en charge de la culture, elle a été votée à l'unanimité, moins les abstentions du Groupe LJS, lors de la séance plénière du Grand Conseil le 23 juin dernier.

La présente loi a l'ambition de donner à la culture genevoise les moyens d'être l'un des ciments de la cohésion sociale et de déployer son plein potentiel en matière de recherche, de création, d'accès à la culture et de rayonnement.

Puisse cette nouvelle architecture réaffirmer la volonté du Conseil d'État de promouvoir l'excellence de nos institutions culturelles tout en donnant aux créatrices et créateurs un cadre plus adapté pour qu'émerge la culture genevoise de demain !

Cette loi était très attendue !



Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... la M 2930, déposée par Murat-Julian Alder. Cette motion demande au Conseil d'État d'intervenir auprès des CFF et des autorités fédérales pour maintenir la connexion horaire directe et régulière entre Genève et Bienne, sur la ligne du Pied-du-Jura, d'intervenir auprès des autorités fédérales pour limiter le plus possible les répercussions négatives de l'horaire CFF 2025-2034 sur les différents usagers, ainsi que d'intervenir auprès de la Confédération pour que soit inscrite et réalisée, dans la planification ferroviaire à l'horizon 2035, la construction d'un tracé alternatif, sur l'ensemble du tracé entre Genève et Lausanne. Cette dernière demande avait déjà été formulée via la résolution 981, également déposée par le PLR et votée par le Parlement en décembre 2021.

La M 2930 a été adoptée par le Grand Conseil le 23 juin dernier, visant ainsi, dans l'intérêt des voyageurs, des pendulaires et du transfert modal, à garantir la liaison ferroviaire Genève-Neuchâtel et à éviter un réseau à deux vitesses entre les différentes parties de la Suisse romande.

VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER GLOBAL ET SPÉCIALISÉ

SPG R GROUPE SPG-RYTZ

T +41 (0)22 849 65 16 | www.spg-rytz.ch

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15%. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5% de fonds propres.

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20% de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13267 « Des transferts de compétences pour un meilleur accueil dans les ports genevois »

En bref : ce projet de loi vise à réorganiser les compétences en matière de gestion portuaire. Il confie les gestions courantes et de proximité des ports aux communes, via la création de groupements intercommunaux, l'un pour la rive droite et l'autre pour la rive gauche. Les communes seraient en outre chargées de la collecte des taxes d'amarrage pour financer leurs dépenses pour la gestion des ports. La capitainerie cantonale conserverait le rôle de haute surveillance, la gestion des ports de la Ville de Genève et les travaux lourds.

PL 13249 « Lieu de résidence des collaborateurs du département »

En bref : ce projet de loi fait suite aux révélations dans la presse de la domiciliation d'une directrice d'une école primaire à Colmar. Il vise à garantir que les directeurs d'école soient domiciliés dans un périmètre plus restreint, afin de garantir la proximité de ceux-ci avec le corps enseignant et les parents, leur présence sur le terrain et de respecter la volonté du législateur lors de l'introduction de la fonction de directeur d'école primaire en 2008.

PL 13215 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 13197 « Pour une harmonisation de la computation des délais »

En bref : ce projet de loi propose de modifier diverses lois de procédure pour harmoniser le calcul des délais postaux. Ainsi, en cas de notification par courrier A+ le week-end, le délai commencera à courir dès le jour ouvrable suivant, en principe le lundi, ce qui n'est pas le cas actuellement.

PL 13196 « Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

En bref : le 1^{er} décembre 2023, tous les conseils d'administration des institutions autonomes seront renouvelés. L'objectif de ce projet de loi est de garantir que ce renouvellement permette de répondre aux besoins des différentes institutions en termes d'expérience et de connaissances nécessaires à leur succès.

PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

En bref : ce PL vise à exclure du champ de contrôle de la Chambre constitutionnelle les révisions de la Constitution cantonale, afin de s'assurer que l'Assemblée fédérale puisse se prononcer sur la conformité de ces révisions comme le prévoit le droit fédéral.

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles omertés liées à ces rémunérations.

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défectueuse dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'État. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'État selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficience économique, sociale et financière. On entend par efficience la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficientes.

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2925 : « Pour une répartition plus équitable des bénéfices de la Loterie romande ! »

En bref : cette motion demande à la Loterie romande d'augmenter la part du bénéfice attribué au sport, en prévoyant notamment que l'intégralité des montants perçus dans le cadre des paris sportifs soit attribuée à la part bénéficiant audit domaine.

M 2924 « Pour une attribution mixte des numéros des listes lors des élections »

En bref : cette motion demande de modifier le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques, afin d'introduire un tirage au sort des numéros de listes lors de la 12^e semaine précédant les élections. Cela permet aux partis de pouvoir disposer de leur matériel de campagne, avec indication du numéro de la liste, suffisamment à l'avance. Actuellement, le tirage au sort a lieu 7 semaines avant les élections.

M 2879 « OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion »

En bref : cette motion demande de renoncer au projet de scission de l'Office Médico-Pédagogique (OMP) consistant à disjoindre les activités médicales et les activités pédagogiques.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

En bref : ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie blockchain »

En bref : cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

FISCALITÉ

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 13204 « Pour le respect de la hiérarchie du réseau routier de notre canton et une stratégie routière démocratique »

En bref : ce projet de loi vise à modifier la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, en réaction à la généralisation du 30 km/h, afin de garantir une vitesse de 50 km/h sur les axes structurants, d'exclure une baisse de la vitesse sur la moyenne ceinture et de garantir que les limitations de vitesse n'affectent pas la vitesse commerciale des transports publics. Ces mesures permettront d'assurer la bonne fluidité du trafic sur les axes routiers structurants, d'éviter une saturation des petites rues et de préserver les quartiers.

M 2930 « Dans l'intérêt des voyageurs, des pendulaires et du transfert modal : Garantissons la liaison ferroviaire Genève-Neuchâtel et évitons un réseau à deux vitesses ! »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État d'intervenir auprès des CFF et des autorités fédérales pour maintenir la connexion horaire directe et régulière entre Genève et Bienne, sur la ligne du Pied-du-Jura, d'intervenir auprès des autorités fédérales pour limiter le plus possible les répercussions négatives de l'horaire CFF 2025-2034 sur les différents usagers, ainsi que d'intervenir auprès de la Confédération pour que soit inscrite et réalisée, dans la planification ferroviaire à l'horizon 2035, la construction d'un tracé alternatif, sur l'ensemble du tracé entre Genève et Lausanne.

M 2916 « Pour des infrastructures de recharge en adéquation avec les ambitions du plan climat cantonal en matière d'électromobilité »

En bref : cette motion demande de mettre en œuvre, en collaboration avec les communes et la fondation des parkings, une hausse significative des places équipées de bornes de recharge électrique, à l'attention des voitures et des cyclomoteurs. Elle demande en outre d'améliorer les incitatifs existants à l'attention des privés pour l'installation de bornes de recharge.

M 2824 « Généralisation du 30 km/h : pour une solution raisonnable dans la lutte contre le bruit routier, ne mettons pas en œuvre un plan qui ne tient pas compte des différents usagers et de l'ensemble des facteurs liés à la circulation ! »

En bref : la motion demande de surseoir à la stratégie du Conseil d'État en matière de lutte contre le bruit routier qui prévoit notamment la généralisation du 30 km/h pour de nombreux axes routiers et de mener une étude sur les conséquences sur les transports publics et de secours. La motion propose également d'élaborer une stratégie de gestion de la vitesse maximale et d'assainissement du réseau routier cantonal et communal qui tient compte d'autres facteurs que le bruit routier.

M 2806 « Relançons le "Grand Genève" et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine »

En bref : la motion demande de relancer le projet de transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine, en se basant sur la loi rejetée en votation à une courte majorité en 2014, et à intégrer ce projet dans les projets d'agglomérations cofinancés par la Confédération. Le projet de construction des P+R en France voisine vise à soulager le trafic transfrontalier, la pression sur les petites communes et la congestion du réseau routier du canton.

M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref : Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se rattachant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se rattachant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2583 « Pour un engagement triparti assurés-médecins-assurances sur le long terme »

En bref : Cette motion demande de mettre en place un cadre législatif au niveau cantonal permettant aux assurances de proposer des modèles d'assurance obligatoire de soins garantissant un engagement triparti assurés-médecins-assurances sur plusieurs années, avec l'objectif de favoriser le suivi coordonné des patients et permettant de bloquer les primes sur cette même période.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13195 « Favorisons la transition énergétique »

En bref : ce projet de loi vise à accélérer les délais pour l'obtention d'une autorisation de construire, dans le cadre des rénovations énergétiques. La loi prévoit actuellement un délai de 3 mois à l'autorité pour se prononcer sur les demandes d'un requérant, mais en pratique les délais pour obtenir une autorisation de construire se situent plutôt dans une fourchette moyenne de 12 à 14 mois. Le projet de loi vise à éviter de faire courir les délais et à améliorer l'efficacité de l'administration.

M 2903 « Soyons pragmatiques : pour le maintien d'une production hydroélectrique locale et renouvelable sur la Versoix, favorable aux objectifs énergétiques cantonaux »

En bref : cette motion demande de renouveler sans délai la concession permettant l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Richelien, sur la Versoix, jusqu'en 2060 à minima. La motion fait suite à la décision du Conseil d'État de ne pas renouveler la concession permettant l'exploitation de cette centrale produisant de l'électricité locale pour le réseau SIG.

M 2858 « Rendons possible la pratique de l'agrivoltaïsme »

En bref : cette motion demande de créer les bases légales pour que l'agrivoltaïsme soit autorisé à Genève, ainsi qu'à encourager la mise en place d'installations pilotes, en collaboration avec AgriGenève. L'agrivoltaïsme désigne l'usage intelligent de panneaux solaires dans des exploitations agricoles, afin d'apporter des bénéfices directs aux cultures en plus de la production d'électricité.

M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

En bref : cette motion fait suite au rapport n°169 de la Cour des comptes, qui révélait que de nombreux bâtiments échappaient au bilan énergétique de l'État (BEBE) et que l'État n'avait pas de réel monitoring pour la transition énergétique. La motion demande donc d'inclure dans le BEBE les édifices en location, tels que les édifices importants comme les bâtiments des HUG, Palexpo et les locaux des TPG, et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'État et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 13214 « Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »

En bref : ce projet de loi fait suite au refus de la réforme du cycle d'orientation en votation populaire. Il propose d'améliorer la prise en charge des élèves, en permettant plus de flexibilité pour les enseignants, un meilleur suivi individuel de l'élève, ainsi qu'un enseignement transversal valorisant les compétences de ce dernier.

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2927 « Stop à la diminution des jours de cours et au prolongement des sessions d'épreuves et d'examens pour les élèves genevois ! »

En bref : cette motion demande de ne pas raccourcir l'année scolaire et ne pas prolonger les périodes d'épreuves et d'examens en faveur de manifestations extrascolaires. L'ancienne magistrate en charge du Département de l'Instruction publique avait en effet autorisé l'absence des élèves pour la journée du 14 juin, y compris lors des périodes d'examens, compliquant ainsi le travail des enseignants. La motion demande en outre de fixer des critères stricts permettant de justifier l'absence de cours et d'épreuves en faveur d'une manifestation extrascolaire.

M 2887 « Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation ! »

En bref : cette motion accompagne la mise en œuvre du PL 13214. Elle vise notamment à améliorer rapidement la prise en charge des élèves en grande difficulté, et à améliorer l'orientation, en particulier en valorisant les formations professionnelles.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00